

Les portraits de quartiers comportent 6 pages. Ce glossaire apporte des précisions sur certains indicateurs.

PAGE 1

IRIS

Délimité par l'INSEE, l'IRIS (Îlots Regroupés pour l'Information Statistique) constitue la brique de base statistique utilisée en matière de diffusion de données infra-communales. D'une manière générale, l'IRIS concerne des zones d'habitat de 1 800 à 5 000 habitants et peut être assimilé à un quartier. Toutes les communes de plus de 10 000 habitants sont découpées en IRIS, ainsi qu'une grande partie des communes de 5 000 à 10 000 habitants. Les statistiques sont produites à l'échelle de la commune dans les autres cas.

CUCS

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) était un dispositif actif de la politique de la ville entre 2007 et 2014. La géographie d'intervention des CUCS prévoyait trois niveaux de priorité d'actions selon le degré de difficultés dans les quartiers : niveau 1 (très prioritaire), niveau 2 (prioritaire) et niveau 3 (faible intensité). Dans l'agglomération caennaise, 19 quartiers étaient concernés : 5 en priorité 1 (4 à Caen et 1 à Hérouville-Saint-Clair), 6 en priorité 2 (3 à Caen, 2 à Hérouville-Saint-Clair et 1 à Colombelles) et 8 en priorité 3 (1 à Caen, 1 à Hérouville-Saint-Clair, 2 à Fleury-sur-Orne, 3 à Ifs et 1 à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe).

Les périmètres des CUCS figurant sur la carte de situation des quartiers en veille active sont issus du Système d'Information Géographique de la politique de la ville géré par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) : ils peuvent parfois dépasser le contour des IRIS (Ils Nord par exemple).



PAGE 2

INDICE DE JEUNESSE

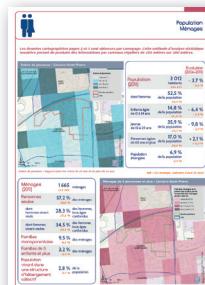
Rapport entre le nombre de jeunes de moins de 25 ans et le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans. Plus la valeur de l'indice est élevée, plus la population est jeune.

POPULATION ÉTRANGÈRE

La population étrangère regroupe les personnes ayant déclaré une nationalité autre que la nationalité française. Les étrangers devenus « français par acquisition » ne font pas partie de la population étrangère.

MÉNAGE

Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage est composé d'une ou plusieurs personnes.



STRUCTURES D'HÉBERGEMENT COLLECTIF

Regroupent les foyers de jeunes travailleurs, les résidences universitaires, les maisons de retraite, les foyers d'hébergement pour personnes handicapées, les maisons de détention etc. Les personnes habitant dans une structure d'hébergement collectif vivent en communauté et ne sont donc pas comptabilisées avec les ménages.

PAGE 3

HABITAT COLLECTIF

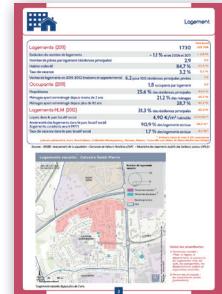
Logement dans un immeuble collectif (appartement).

TAUX DE VACANCE

Part des logements inoccupés parmi l'ensemble des logements.

RÉSIDENCE PRINCIPALE

Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Conséquence, le nombre de résidences principales est égal au nombre de ménages.



PAGE 4

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Écoles maternelles, élémentaires et primaires. Les établissements accueillant spécifiquement des enfants handicapés ne sont pas pris en compte dans les statistiques (IME André Bodereau à Fleury-sur-Orne par exemple).

TAUX DE SCOLARISATION :

Part des jeunes scolarisés, d'un âge donné, parmi l'ensemble des jeunes du même âge.

TAUX DE RETARD EN 6ÈME

Part des élèves ayant au moins une année de retard par rapport à un cursus normal parmi l'ensemble des élèves de CM2 scolarisés dans une école publique du quartier.

PART DES BOURSIEUX

Pourcentage de boursiers parmi l'ensemble des élèves scolarisés dans les collèges et lycées du quartier.

POPULATION SANS DIPLÔME

Personnes sans diplôme et individus détenant au mieux un certificat d'études primaires ou un brevet des collèges.

TAUX D'EMPLOI

Pourcentage d'actifs ayant un emploi parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

TAUX DE CHÔMAGE

Pourcentage d'actifs à la recherche d'un emploi parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans.

L'addition du taux d'emploi et du taux de chômage donne le taux d'activité.

EMPLOIS PRÉCAIRES

Part des salariés intérimaires, en CDD, en contrats aidés ou en apprentissage parmi l'ensemble des salariés.



PAGE 5

REVENU MÉDIAN

Montant des revenus déclarés par les contribuables, avant tout abattement. Le revenu médian sépare la population en deux parties égales : 50 % des habitants gagnent plus et 50 % gagnent moins. Il est calculé par unité de consommation pour pouvoir comparer les ménages de tailles ou de compositions différentes.



DISPERSION DES REVENUS

Dans la distribution des revenus des habitants, le 1er décile correspond au revenu en dessous duquel se situe 10 % des revenus les plus faibles. Il s'agit donc de la valeur maximale du revenu des « 10 % les plus pauvres ».

A contrario, le 9ème décile correspond au revenu au-dessus duquel se situent 10 % des revenus les plus élevés. Il s'agit donc de la valeur minimale du revenu des « 10 % les plus riches ».

La dispersion des revenus est appréciée en divisant le « 9ème décile » par le « 1er décile ». La valeur est d'autant plus élevée que les écarts entre « les plus riches » et « les plus pauvres » sont marqués dans la population.

MÉNAGES À BAS REVENUS

Proportion de ménages, parmi les allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dont le niveau de vie est inférieur au « seuil de pauvreté ». Ce dernier est déterminé par rapport à la distribution des revenus de l'ensemble de la population (60 % du niveau de vie médian observé au niveau national).

RSA

Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Le RSA existe sous deux formes : le RSA socle pour garantir un revenu minimum et le RSA activité pour assurer un complément de revenu aux petits salaires.

APL

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) est accordée aux personnes en fonction de leurs ressources afin de les aider à payer le loyer ou le prêt immobilier de leur résidence principale.

AAH

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) permet d'assurer un revenu minimum à un adulte en situation de handicap.

CMUC

Attribuée sous condition de résidence et de ressources, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) est une protection complémentaire santé gratuite.

PAGE 6

ÉTABLISSEMENTS

Un établissement est une unité de production appartenant juridiquement à une entreprise, celle-ci pouvant posséder un ou plusieurs établissements. Le champ économique se limite ici aux activités marchandes non agricoles.



COMMERCES ET SERVICES

Les commerces et services ont été recensés sur le terrain par le cabinet d'études PIVADIS pour le compte du Syndicat Mixte Caen-Métropole. L'inventaire a été réalisé durant l'été 2013. Le tissu économique étant très mouvant, la situation peut fortement et rapidement évoluer dans les quartiers. Certaines entreprises présentes sur la carte peuvent ne plus exister aujourd'hui. A l'inverse, certaines activités nouvelles peuvent ne pas apparaître.

ALIMENTAIRE

Boulangeries et Pâtisseries, boucheries et charcuteries, vins et boissons, crèmeries et fromages, épiceries, surgelés, poissons et coquillages, traiteurs et rôtisseurs, etc.

COMMERCE SPÉCIALISÉ OU GÉNÉRALISTE

Bazars, supérettes, hard-discounts, supermarchés, grands magasins, hypermarchés, etc.

CULTURE ET LOISIRS - CAFÉS, HÔTELS ET RESTAURANTS

Tabacs presses, librairies, papeteries, carteries, cadeaux gadgets, instruments de musique, maquettes et modèles réduits, jouets, farces et cotillons, magasins de jeux, articles de sports, fleuristes, informatique, jardineries, photographes, animaleries, cafés bars, restaurants, plats à emporter, hôtels, cinémas, spectacles et théâtres, boîtes de nuits, écoles de musique et de danse, spas et hammams, etc.

ÉQUIPEMENTS DE LA PERSONNE - HYGIÈNE, SANTÉ ET BEAUTÉ

Habillement, accessoires de mode, puériculture et landaus, chaussures, pressings, réparation de vêtements et articles textiles, maroquinerie de voyage, articles pour fumeurs, bijouteries, coiffures, esthétique, parfumeries, pharmacies et parapharmacies, médical et orthopédie, opticiens, etc.

Les autres commerces et services ne font pas l'objet d'items spécifiques, à l'exception des services médicaux. Dans ce dernier cas, la source est la Base des Equipements Permanente (BPE) de l'INSEE agrégeant un grand nombre de sources, en particulier les répertoires ADELI (Automatisation DE Listes), FINESS (Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux) et RPPS (Répertoire Partagé des Professionnels de Santé) dans le domaine de la santé.